

REGLEMENT

Mademoiselle Tiss Concours

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR

La société MADEMOISELLE TISS, SARL au capital de 10 000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 499 282 333, dont le siège social est situé au 23 rue Clauzel 75009 Paris, organise du 14 février 2018 au 14 mars 2018 minuit inclus, un jeu gratuit sans obligation d'achat, intitulé :

« Mademoiselle Tiss Concours »

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du règlement par les participants et son application par la société organisatrice.

ARTICLE 2 – DATES DE L'OPERATION

Le concours se déroule du 14 février 2018 au 14 mars 2018 minuit inclus sur mademoiselletiss.com.

Le Jeu est accessible via l'adresse :

<https://www.mademoiselletiss.com/concours/>

Le jeu est annoncé par e-mailing et par de la publicité sur Facebook.com.

ARTICLE 3 – CHAMP D'APPLICATION

Ce jeu concours gratuit avec tirage au sort et sans obligation d'achat est ouvert à toute personne âgée d'au moins 14 ans, à l'exclusion du personnel de la Société organisatrice, de ses conseils, ainsi que les membres de leur famille. Concernant les personnes mineures, le jeu se fait sous la responsabilité du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale.

Une seule et unique participation par personne sera retenue.

ARTICLE 4 – MECANISME DU JEU

Le jeu se déroule du 14 février 2018 au 14 mars 2018 minuit inclus.

La participation au jeu s'effectue exclusivement via le site mademoiselletiss.com.

La participation de l'internaute au jeu ne sera effective qu'à condition que les étapes suivantes aient été complétées :

1/ Pour valider la participation, il devra compléter le formulaire de participation mis en ligne sur mademoiselletiss.com en renseignant les champs obligatoires suivants

: nom, prénom, adresse mail valide

2/ puis, il devra cliquer sur "VALIDER"

Après avoir validé le formulaire d'inscription en cliquant sur «VALIDER», l'internaute est inscrit au tirage au sort pour tenter de gagner l'une des 4 lots Mademoiselle Tiss.

La participation ne sera prise en compte qu'une fois le formulaire d'inscription validé. Chaque participant doit jouer en personne et s'interdit en conséquence de recourir, directement ou indirectement, à tout mode d'interrogation ou de requête automatisé du site.

La participation au jeu de la société organisatrice s'effectue exclusivement par voie électronique, sur le site Internet, et elle est individuelle.

Ensuite, ils procéderont à la manœuvre indiquée sur le site pour valider leur participation.

Le participant certifie que les données saisies dans le formulaire d'inscription sont exacts.

Toute fausse déclaration ou déclaration erronée et/ou incomplète entraîne automatiquement l'annulation des participations et des lots. Une fois inscrit, le participant aura la possibilité de modifier certaines de ses informations personnelles.

Les participants sont informés que les données fournies dans le formulaire d'inscription sont nécessaires à la prise en compte de leur participation et à l'attribution des dotations. Les participants sont par conséquent invités à s'assurer de la validité de ces informations.

En tout état de cause, pour participer valablement au jeu, le participant devra se conformer strictement aux conditions d'inscription telles que définies selon les cas, sur les services en ligne de la société organisatrice et sur ceux de ses partenaires, ainsi qu'à toutes autres instructions qui lui seraient communiquées par tout autre moyen.

Dans l'hypothèse où la participation s'effectue sur le site de mademoiselletiss.com.

<https://www.mademoiselletiss.com/concours/>

remplir correctement le formulaire de participation en ligne au jeu et valider sa participation

ARTICLE 5 – DESIGNATION DES GAGNANTS

LES TIRAGES AU SORT seront effectués les 23 février, 2 mars, 9 mars et 16 mars 2018 par l'Organisateur du Jeu pour désigner les 4 GAGNANTS parmi tous les participants du jeu en ligne ayant correctement rempli leurs formulaires de participation et ayant correctement répondu à la question en ligne.

Le tirage au sort sera effectué de façon aléatoire par une application informatique développée par la société organisatrice. Le tirage au sort s'effectuera sur l'ensemble des inscriptions en ligne.

La date et l'heure du tirage au sort pourront notamment être décalées.

Les gagnants autorisent la société MADEMOISELLE TISS à publier leur nom sur internet. Le nom des gagnants pourra être affiché sur le site à la fin du jeu.

ARTICLE 6 – DOTATIONS PREVUES

La dotation prévue est la suivante :

- **Semaine du 14 au 20 février 2018** : 1 des modèles de tête de lit de la nouvelle collection (d'une valeur de 145 € TTC)
- **Semaine du 21 au 27 février 2018** : deux housses de coussin personnalisées 40*40 cm (d'une valeur de 31 € TTC l'unité)
- **Semaine du 28 février au 6 mars 2018** : 1 tête de lit Personnalisée 160*140 cm (d'une valeur de 159 € TTC)
- **Semaine du 7 au 14 mars 2018** : 1 des modèles de tête de lit de la nouvelle collection (d'une valeur de 145 € TTC)

La participation au jeu est strictement personnelle. Il ne sera attribué qu'un seul lot par gagnant.

Les gagnants seront prévenus par mail.

Les prix seront acceptés tels qu'ils sont annoncés. Aucun changement ne pourra être demandé par les gagnants. En aucun cas, il ne pourra être exigé de contrepartie financière en substitution du lot offert qui ne sera ni repris ni échangé.

La responsabilité de la Société Organisatrice se limite à la seule offre de ces lots et ne saurait en aucun cas être engagée quels que soient les incidents susceptibles de survenir au cours de leur acheminement.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation, voire du négoce, des lots fait par les gagnants.

Les lots seront adressés aux lauréats par voie postale, ou remis en mains propres, par la société Mademoiselle Tiss aux adresses communiquées par les gagnants.

Ne seront pas prises en considération les candidatures des participants dont les coordonnées seront incomplètes, incompréhensibles, adressées après les délais prévus ou contraires aux dispositions générales du présent règlement.

La Société organisatrice se réserve également le droit de procéder à tous les contrôles qu'elle estimerait opportuns.

La société organisatrice se réserve le droit d'envoyer d'autres lots que ceux annoncés dans le règlement du jeu, en cas de problème avec ses partenaires. Les lots de substitution qui seront envoyés aux gagnants devront être d'une valeur unitaire au moins équivalente à celle des lots prévus dans le règlement du jeu et annoncés aux gagnants.

ARTICLE 7 – CONTROLES ET RESERVES

La Société organisatrice se réserve notamment en cas de force majeure, le droit d'écourter,

de prolonger, de suspendre, de modifier ou d'annuler le jeu-concours.

Ces changements feront toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés.

La responsabilité de la Société organisatrice ne saurait être engagée du fait d'un dysfonctionnement du réseau Internet.

La société organisatrice ne saurait être tenue responsable d'aucun incident relatif aux perturbations de réseau, au maniement de l'Internet, en cas de dysfonctionnement du matériel de réception empêchant le bon déroulement du jeu, aux coupures de courant empêchant un internaute de remplir les conditions nécessaires avant la date limite.

Ne seront pas prises en considération les participations qui ne seraient pas conformes aux dispositions du présent règlement, ou dont les coordonnées seraient incomplètes. En cas de litige, un justificatif d'identité peut être demandé.

Les gagnants autorisent par avance et sans contrepartie financière la Société organisatrice à utiliser à des fins promotionnelles ou publicitaires ses noms, adresses ou images. Cette faculté ne saurait cependant être une obligation à la charge de la Société organisatrice.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Le règlement complet pourra être obtenu à titre gratuit (remboursement de timbre au tarif lent de la Poste en vigueur) en écrivant à :

Mademoiselle Tiss
" Concours "
23 rue Clauzel 75009 Paris

Tous litiges pouvant intervenir sur l'interprétation du présent règlement seront expressément soumis à l'appréciation souveraine des organisateurs et en dernier ressort à l'appréciation des Tribunaux compétents.

ARTICLE 8 – AUTORISATION DE DIFFUSION DE L'IMAGE DU OU DES GAGNANTS

Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'organisateur à utiliser ses nom, prénom dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site internet de l'organisateur, et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autre que le prix gagné.

ARTICLE 11 – DONNEES PERSONNELLES

Les données collectées feront l'objet d'un traitement informatique.

Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant en vous adressant à notre service

clients (merci de préciser votre nom, prénom, adresse et e-mail) par courrier à :

Mademoiselle Tiss
" Concours "
23 rue Clauzel 75009 Paris

Mademoiselle Tiss ne collecte que les données strictement nécessaires au bon traitement de vos commandes ou à la mise à disposition de services personnalisés, comme l'envoi par e-mail ou courrier d'offres spéciales. Si vous ne le souhaitez pas et ne l'avez pas encore précisé, il vous suffit de nous contacter (coordonnées ci-dessus).